



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°4 AU MARCHÉ D'INSTALLATION, GESTION, EXPLOITATION ET APPROVISIONNEMENT DE DISTRIBUTEURS DE BOISSONS ET DENREES ALIMENTAIRES SUR DIFFERENTS SITES DE LA VILLE DE VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE CHR DISTRIBUTION

**DÉCISION N° DM-23-097
EN DATE DU 17 FEVRIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-20-008 du 10 janvier 2020 de signer le marché d'installation, gestion, exploitation et approvisionnement de distributeurs de boissons et denrées alimentaires (notifié le 17/01/2020) ;

VU la décision DM-21-396 du 16 novembre 2021 de signer l'acte modificatif n°1 concernant la perte du chiffre d'affaires durant la période de crise sanitaire liée au Covid-19 en 2020. La Ville de Vincennes a procédé à une prolongation de la durée du marché, pour une durée d'un an ;

VU la décision DM-21-451 du 23 décembre 2021 de signer l'acte modificatif n°2 visant à rectifier une erreur matérielle figurant dans l'avenant numéro n°1 ;

VU la décision DM-23-051 du 03 février 2023 de signer l'acte modificatif n°3 visant à mettre en adéquation le bordereau des prix unitaires du marché avec la réalité des prix, à cause de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie ;

CONSIDERANT que l'acte modificatif n°4 a pour but de prendre en compte le changement de dénomination sociale de la société CHR Distribution, ainsi que le transfert intégral du marché à la société CHR Caffé ;

CONSIDERANT que la société CHR Caffé s'engage à respecter les dits droits et obligations pour la durée des prestations ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CHR CAFFE sise 24 rue du Travy Zone Sénia, 94320 THIAIS et représentée par Monsieur Serge FILIER, l'acte modificatif n°4 au marché d'installation, gestion, exploitation et approvisionnement de distributeurs de boissons et denrées alimentaires sur différents sites de la ville.

L'acte modificatif n°4 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230217-lmc1H10563H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/02/2023
Date de Publication : 17/02/2023

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230217-lmc1H10563H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/02/2023
Date de Publication : 17/02/2023